



report des mensualites de notre credit immobilier

Par **rouquine**, le 17/12/2018 à 14:44

nous avons contracté un crédit immobilier en 2009. Il reste 61 000 euros à payer, en instance de divorce nous sommes passés en non conciliation la juge nous a condamné à payer chacun la moitié des échéances s'élevant à 666.99 euros mensuel .Or depuis la non conciliation le 11/10/2018 mon futur ex conjoint a fait retirer sa pension AAH du compte joint et a fait bloquer les versements CAF(soit l'APL et une allocation AAH pour moi même de 320euros. A ce jour j'ai demandé la diminution de toutes les charges afférentes à notre habitation. Je ne perçois plus l'APL ni mon allocation d'adultes handicapés(AAH) .Je ne perçois que ma pension d'invalidité soit 497.30 euros par mois. Je suis hébergée chez ma mère dans le Val d'Oise(95). Notre maison se trouve dans la Somme(80). J'ai demandé à ma conseillère Mme Bertin Floriale de la Caisse d'Epargne Avenue Foch 80100 ABBEVILLE, de bénéficier du report d'échéances ,cela m'a été refusé Comment faire pour obtenir gain de cause Mm Pereira de Brito

Par **youris**, le 17/12/2018 à 14:59

bonjour,
vous pouvez demander un délai de grâce auprès du tribunal d'instance.
voir ce lien:
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1670>
salutations